

PROCÈS VERBAL

CONSEIL D'ÉCOLE extraordinaire du 11 MAI 2015

ÉCOLE PRIMAIRE 38110 ST VICTOR DE CESSIEU

Présents :

Mme Vincent (adjointe aux affaires scolaires) M. Gallet, Maire

Enseignants : Mmes Moulin, Perron, Veyrat, Voillot, Roure, Gayet, Fourneron

Parents d'élèves : Mmes Da Costa Santos, Beringuer, Muet, Mazzilli, Pitault, Parent, Dapirini, Leroy M. Annequin,

DDEN : Mme Guillaud,

Excusés :

IEN : Mme Culoma

Enseignantes : Mmes Weill, Tuffier, Cerri, M. Chatelain

Parents d'élèves : M. Teixeira, M. Monat, Mme Frizon

Présents commission rythme scolaire : Mme Gauthier, M. Benoiton, M. Lovet, M. Biessy S (adjoints) Mme Chatain (coordinatrice TAP), Mme Grimaud, responsable TAP maternelle, M. Biessy Charles (DDEN), M. Boukacem, Mme Brogère, Mme Gonin, Mme Teixeira (commission scolaire),

Absents : Mmes Ruffier et Mangeonjean (représentante des nounous)

Ordre du jour : présentation du Projet éducatif du territoire (PEDT) et avis du conseil d'école

1. PEDT : présentation

L'inspection de l'éducation nationale de la tour du Pin a informé par courriel en date du 23 avril de la nécessité de faire valider par le conseil d'école le PEDT. De ce fait Monsieur Jean-Charles Gallet Maire a sollicité Mme Fourneron, Directrice de l'école pour réunir le conseil d'école à la même date que la commission rythme scolaire.

Mme Vincent, adjointe aux affaires scolaires, indique que la présentation du PEDT avant le 18 mai est nécessaire pour obtenir le maintien de la subvention (90 euros /enfant).

Elle présente le document définitif, validé par la commission scolaire, d'une durée de 3 ans, révisable chaque année pour s'adapter aux besoins.

Ce document se compose de 3 parties :

- contexte et éléments de diagnostic de la situation de l'école
- bilan de l'application sur l'année scolaire 2014-2015
- PEDT à mener de 2015 à 2018

Ce document pouvant être aménagé, le comité de pilotage des rythmes scolaires sera reconduit .

2. PEDT : les avis

- ❖ Questions sur la composition des groupes pour le Temps des Activités Périscolaires (T.A.P.)

La répartition des niveaux selon les activités est imposée par période (mais il existe un roulement).

Il y a une obligation à participer à une activité.

Le système d'inscription journalier retenu pour un accueil plus large et très souple pour les parents implique une adaptation des intervenants (problème des règles de vie à rappeler à chaque nouvel inscrit). Depuis janvier, les effectifs sont plus stables.

60 % des enfants viennent de manière régulière.

❖ Questions sur le Temps Récréatif

Selon un questionnaire réalisé par les parents d'élèves, il ressort que le Temps récréatif est ressenti comme mal adapté pour les élèves d'élémentaire : temps trop long, trop d'enfants, sans activité.

Les intervenants en T.A.P. indiquent qu'un temps récréatif est nécessaire après la classe pour permettre aux enfants de se poser et faire la transition avec l'école.

La durée du Temps récréatif est de $\frac{3}{4}$ d'heure. Elle est fonction de plusieurs paramètres : les horaires actuels de transport scolaire (départ de l'école à 16h30), la disponibilité des familles (enfants récupérés à l'école ou au domicile après transport scolaire), la répartition des élèves dans les groupes de T.A.P.

Toute modification de ces horaires induirait des fluctuations des effectifs d'élèves concernés, avec des problèmes d'organisation à mettre en lien avec des contraintes budgétaires (personnel nécessaire).

Le Temps récréatif est gratuit : certains négligent d'inscrire leur enfant ce qui complique l'organisation générale.

En maternelle, la durée du Temps récréatif convient. (goûter puis récréation car il n'y en a pas l'après-midi pour les élèves de petite et moyenne section).

Il n'y a pas non plus d'activités spécifiques menées durant ce moment. Dans le cas contraire, les effectifs augmenteraient encore.

Il serait souhaitable que les familles jouent davantage le jeu en récupérant les enfants à 15h45 lorsque cela leur est possible afin que l'amplitude horaire en collectivité respecte davantage le rythme des enfants.

❖ Questions sur les activités proposées en T.A.P.

Les familles sont globalement satisfaites des T.A.P. (questionnaire parents d'élèves). Cependant il y a une demande pour plus d'activités manuelles et créatives.

Réponse de l'adjoint responsable des TAP: le choix des activités dépend des installations (gros investissement communal avec la salle d'activité et le parc sportif), du matériel à disposition : des activités culturelles ont un coût plus élevé (intervenants, matériel ...) qui se répercuterait sur le coût pour les familles.

Il est demandé qu'un bilan comptable (part des parents, subventions, coût pour la commune) soit communiqué en fin d'année scolaire à la commission rythme scolaire.

❖ Remarques sur la communication et les échanges avec les familles et avec l'école.

L'information sur la diversité et la qualité des activités menées lors des T.A.P. ne semble pas suffisante.

Le bulletin municipal pourrait être un moyen d'informer les familles. Le comité de pilotage étudiera les diverses possibilités d'informations. (Site internet de la commune par exemple ?)

L'école demande également à être davantage associée aux travers de rencontres, d'informations, et de retour sur les activités menées dont les élèves participants pourraient être les médiateurs.

Un réel travail d'équipe est demandé.

Signature du secrétaire de séance ,
Mme Perron

Signature de la présidente de séance
Mme Fourneron